

Outils numériques dans le milieu diététique

NutriDays, le 20.04.24


Angélique Meier, BSc

Diététicienne, membre du comité ASDD

Responsable ressort Numérique



Agenda

- Législation: que dit-on pour notre profession?
 - Comment choisir ses outils?
 - Le Dossier électronique du patient (DEP)
- 

Législation: que dit-on pour notre profession?



Législation: que dit-on pour notre profession?

- Code déontologique de l'ASDD:

Art. 14 Protection et sécurité des données

Le traitement, notamment la collecte, l'enregistrement, l'exploitation, la conservation ou la communication de données personnelles, en particulier de données sensibles relatives à la santé ou au comportement alimentaire d'un client, doit être conforme au droit fédéral et cantonal applicable.

Les membres doivent mettre en sécurité les données, en particulier celles enregistrées sur des supports de données, et les préserver de l'accès et de la prise de connaissance par des tiers non autorisés.

Législation: que dit-on pour notre profession?

- Nouvelle loi sur la protection des données (nLPD)

En résumé:

- Connaître les principes de bases
 - Obligation de transparence et de consentement en informant le patient comment les données sont collectées, utilisées et partagées
 - Exemple: utilisation d'un logiciel de prise de RDV ou de facturation
 - Sécurité des données: mettre en place des mesures efficaces de protections contre tout accès non autorisé
 - exemple: utilisation d'un mail sécurisé)
 - Transferts internationaux de données : respecter les restrictions et s'assurer que le pays destinataire offre des mesures de protections adéquates
 - Responsabilités et obligation de documenter: démontrer notre conformité en matière de protection des données
- Le secrétariat de l'ASDD a effectué un travail remarquable sur cette question

Législation: que dit-on pour notre profession?

- - Loi sur les professionnels de santé (LPSan)

Chapitre 2, article 3, point j:

« savoir exploiter le potentiel des outils de travail numériques dans le domaine de la santé »

→ Depuis quelques années, les HES intègrent dans sa formation des liens avec des outils numériques

Législation: que dit-on pour notre profession?

- Stratégie sur la Cybersanté Suisse 2.0

Objectifs et mesures de la Confédération et des cantons pour diffuser le dossier électronique du patient et coordonner la numérisation autour du dossier électronique du patient

- *Selon la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), les hôpitaux de soins aigus, les cliniques psychiatriques et de réadaptation, les établissements médico-sociaux, les maisons de naissance et les cabinets médicaux autorisés à partir de 2022 ont l'obligation de participer au DEP. Ces professionnels de la santé sont, en outre, tenus d'enregistrer des informations de santé importantes dans le DEP dès lors que le patient en a ouvert un.*
- La participation au DEP se déroule sur une base volontaire pour tous les autres professionnels de la santé. Sont par exemple concernés les cabinets médicaux établis avant 2022, les pharmacies, les personnes en service pour les soins à domicile ou les physiothérapeutes.
- *En 2023, réforme de la LDEP pour une obligation de se raccorder pour le domaine ambulatoire.*

Comment choisir ses outils?



Comment choisir ses outils?

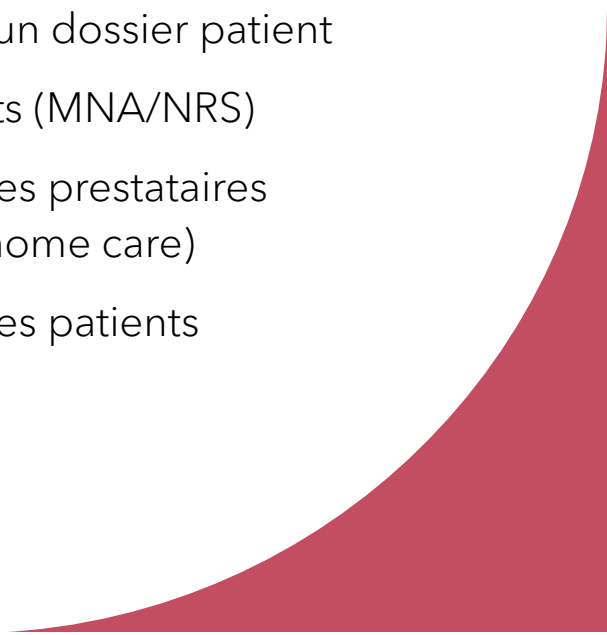
Ils existent des programmes pour les diététiciens mais...

Ils existent divers programmes pour les professionnels de santé mais...



Comment choisir ses outils?

Liste des tâches que vous faites au quotidien :

- Rapports médicaux/diététique
 - Gestion des RDV
 - Facturation
 - Plan/bilan alimentaire
 - Documentations professionnelles
 - Documentations pour les patients
 - Documentations médicales des patients
 - Prise de note/tenue d'un dossier patient
 - Questionnaires patients (MNA/NRS)
 - Communication avec les prestataires (médecin, assurance, home care)
 - Communication avec les patients
 - ...
- 

Comment choisir ses outils?

1. Analyser votre environnement de travail:
2. Quelles tâches faites-vous au quotidien et qui peuvent être numériser?
3. Qu'existe-t-il sur le marché suisse actuellement?
4. Est-ce que l'outils pourrait être intéressant pour ma pratique? Dans quel but?

Le conseil: Je me lance par étape!

Comment choisir ses outils?

Exemple: Calcule de bilans caloriques

Analyse: Je calcule des bilans caloriques régulièrement, ma précédente collègue a créé une fiche Excel avec une estimation des repas type à l'hôpital. Problème: ce tableau n'est jamais assez précis pour calculer ce que le patient consomme à domicile et donc, je perds du temps à calculer moi-même une journée type. Je n'ai pas envie/les capacités à créer un autre tableau Excel pour faire cette évaluation.

Sur le marché: Intelligence artificielle (Chat GPT, Bloom, Claude, Gemini, Llama...)

Intérêt pour ma pratique: oui car je ne donne aucune donnée sensible liée à mon patient à Chat GPT, il me calcule mon bilan en quelques minutes, ses calculs me semble fiable, je gagne du temps.

Comment choisir ses outils?

Exemple: Gestion des RDV patients

Analyse: Je prends du temps pour agender des RDV patients, les patients peuvent me contacter par téléphone ou e-mail. Problème: cela me prend 30 minutes à 1h dans ma journée d'organiser ces RDV quand ma secrétaire n'est pas présente. Je pourrais faire autre chose de ce temps

Sur le marché: je questionne des collègues sur leur expérience. je fais une recherche google, je tombe sur: OneDoc, Axenita, terap... Je prends les différents renseignements dont j'ai besoin (coût, fonctionnement, expérience clients, combien de temps cela me prend de configurer mes paramètres de base...)

Intérêt pour ma pratique: oui je peux gagner du temps, j'autonomise mon patient, coût financier intéressant, ou finalement, rien ne me convient dans les outils actuels

Comment choisir ses outils?

Exemple: Carnet alimentaire avec le patient

Analyse: je propose un support papier. Problème: certains patients ne le remplissent pas et souhaite une solution numérique

Sur le marché: utilisation du smartphone du patient en faisant des photos de ces repas? utilisation d'une application de messagerie cryptée? Est-ce que le patient prend la responsabilité de télécharger lui-même une application qui propose ce service et me partager en séance les résultats ?

Intérêt pour ma pratique: j'ai des solutions à proposer à mes patients qui souhaite une solution numérique, j'informe mon patient des risques sur la protection des données.

Comment choisir ses outils?

- Rien n'est optimal à 100%... Malheureusement, non. Pas encore! Mais ce n'est pas une raison pour ne pas utiliser ce qui existe déjà.
- Il n'y a pas de «juste» ou «faux» : cela doit convenir à votre pratique, à votre vision que vous avez de votre métier (et à la protection des données patients 😊)
- Prendre le temps de s'informer/se former pour gagner plus tard en efficacité ou régler une situation problématique

Le Dossier électronique du patient (DEP)



Le Dossier électronique du patient (DEP)

- Le DEP : une stratégie nationale pour développer un dossier partagé pour le patient dans son parcours de soins.
- Beaucoup critiqué mais il va s'améliorer en l'utilisant.
- Les patients font confiance aux professionnels de santé en termes de «données de santé» → les soignant peuvent influencer leurs patients
- Ouvrir soi-même un DEP en tant que patient/citoyen suisse

Merci pour votre attention

N'hésitez pas à m'écrire à angelique.meier@svde-asdd.ch pour poser vos questions ou me partager vos opinions sur ce sujet.

Bibliographie

- Code déontologique ASDD: Lien: <https://svde-asdd.ch/fr/profession/ethique-professionnelle-et-deontologie/?swcfpc=1>
- La nLPD: <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/faits-et-tendances/digitalisation/protection-des-donnees/nouvelle-loi-sur-la-protection-des-donnees-nlpd.html>
- LPSan: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/gesundheitsberufe-der-tertiaerstufe/bundesgesetz-ueber-die-gesundheitsberufe.html>

Bibliographie

- Stratégie Cybersanté suisse 2.0: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-ehealth-schweiz.html>
- LDEP: <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/203/fr>
- Info DEP: <https://www.dossierpatient.ch/professionnels/dep-en-bref>
- Plus d'informations sur le DEP dans le NutriPoint